



CCP des contractuels 78 du 23 janvier 2018

Déclaration préalable

Les élus CFDT dénoncent depuis longtemps l'absence de perspectives de promotion pour nos collègues de 3^{ème} catégorie, compte tenu de l'archaïsme du texte en vigueur.

Nous avons également dénoncé maintes fois, l'absence de prise en compte des contractuels 78 par les chefs de services régionaux.

De ce fait, lorsque vous nous avez adressé, le 31 mai dernier, la note relative à l'accès à la 2^{ème} catégorie des contractuels 78, nous n'avons pu que nous réjouir de cette avancée qui allait dans le sens de ce que nous dénoncions. Enfin, notre discours et notre argumentaire avait été entendu.

Malheureusement, nous nous sommes réjouis trop vite.

Car l'autre composante du problème, à savoir les DIRECCTE, n'ont pas du tout entendu ce discours et, peut-être, n'ont-ils, tout simplement, même pas lu votre note du 24 mai 2017 !

Le mépris à l'égard des contractuels de « petite catégorie » se poursuit ! De toute façon, ils seront bientôt tous en retraite... Basta !!!

9 agents promouvables, parfois depuis parfois 30 ans....oui 30 ans (conditions réunies pour être promouvables depuis 1987, 1988) et aucun agent proposé. Si ce n'est pas du mépris et de l'indifférence....voire de la discrimination !

Il est fondamental de rappeler aux directeurs régionaux et à leurs secrétaires généraux leurs responsabilités en matière de gestion des agents et de tous les agents !

Comment se fait-il qu'une collègue de catégorie 2, ait été proposée l'année passée par sa direction et ne soit plus proposée cette année ? Elle a perdu toutes ses compétences ou elle

a changé de DIRECCTE ou de SG entre temps ? En, plus elle est mise à disposition, quelle erreur !

Comment se fait-il qu'une collègue également de catégorie 2, ait été proposée plusieurs fois par sa direction pour un passage en 1^{ère} catégorie et ne soit plus proposée dans un passé récent et encore cette année? Est-ce que cela aurait quelque chose à voir avec sa longue maladie dont elle est pourtant revenue ?

Cela relève-t-il simplement d'une indifférence totale ou du mépris de sa nouvelle direction ?

A moins qu'il ne s'agisse d'un banal cas de discrimination lié à son état de santé ? Allez savoir !

Les élus CFDT se félicitent des avancées survenues dans la gestion des contractuels 78 par la DRH depuis 2 ans.

Cependant, il faut qu'elles se traduisent dans la réalité et l'argumentaire de la DRH souvent retenu qui consiste à dire que « l'agent n'a pas le profil pour accéder à la catégorie supérieure » ne doit pas être utilisé systématiquement puisque, depuis longtemps, les agents contractuels 78 n'ont plus la possibilité de faire des mobilités et sont coincés sur les postes pour lesquels ils ont été recrutés au vu de leurs compétences.

De plus, nous rappelons le problème récurrent de la prise en considération de nos collègues par leurs chefs de services, qui reste manifestement entier.

La prise en considération, la reconnaissance, le respect, tout simplement, de l'agent et du travail qu'il effectue, devraient être pourtant une évidence pour tout le monde. Tout le monde...sauf pour les DIRECCTE !

Nous vous demandons donc, Madame la Présidente, de trouver le moyen de faire passer ce message aux directeurs régionaux pour continuer à avancer sur ce dossier.

Sinon, la situation restera figée définitivement, tout le monde partira en retraite et ... le problème aura été réglé pour la DRH

Les élus CFDT